

DECLARATION D'ENGAGEMENT

« POUR UN APPROVISIONNEMENT LEGAL DES PRODUITS FORESTIERS »

La société **IFCO** entendue **Industrie Forestière du Congo** est une société responsable en matière d'aménagement, d'exploitation forestière, de transport et de commercialisation des produits forestiers ligneux. Sur l'ensemble de ses concessions forestières en République Démocratique du Congo, la société **IFCO** s'engage à :

- 1- **Obtenir par des processus réglementaires** prévus, tous les droits légaux lui permettant de récolter du bois d'œuvre dans ses concessions forestières ;
- 2- **S'acquitter de toutes les taxes et redevances légales** inhérentes aux activités d'exploitation forestière, de transformation, de transport et de commercialisation des produits forestiers ;
- 3- **Conduire les opérations de récolte conformément aux exigences légales**, aménager ses forêts et se conformer à la planification prévue pour la récupération du bois d'œuvre ;
- 4- **Prendre en compte les droits coutumiers légalement reconnus** et mettre en place des plates-formes de concertation avec les riverains ainsi que des mécanismes transparents de résolution de conflits.
- 5- **Respecter les exigences nationales, internationales et toutes restrictions applicables** en matière de transport, de commercialisation et d'exportation des produits forestiers ;
- 6- **Identifier, maîtriser et réduire en continu les risques** d'approvisionnement illégal de produits forestiers ;
- 7- **Maîtriser les impacts environnementaux** des activités d'exploitation forestière et de transformation de bois en apportant des mesures adaptées aux impacts identifiés, en gérant les déchets et en formant le personnel sur les techniques d'exploitation forestière à faibles impacts ;
- 8- **Préserver le bien-être socio-économique** des travailleurs et des riverains à travers le respect des règles d'hygiène et de sécurité au travail, l'amélioration des conditions de travail et la formation en continue.

Afin de respecter ses engagements, la direction générale de **IFCO** met à disposition les ressources humaines compétentes, les ressources techniques et financières et une structure organisationnelle nécessaires pour mettre en place et améliorer en continu ses performances en matière d'approvisionnement légal de produits forestiers.

Kinshasa le 24/04/2018



Le Directeur Général Adjoint

MINGAS NZINGA

